

# La conservation partagée des périodiques :

état des lieux,  
perspectives  
et propositions

Janvier 2013

# SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
1. Avantages de la conservation partagée des périodiques sur support papier .....	3
2. Principales difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en place d'un plan de conservation partagée.....	4
3. Principes généraux de fonctionnement d'un plan de conservation partagé de périodiques ..	5
4. La situation en France .....	7
4.1. Les plans de conservation partagée en région.....	7
4.1.1 Autres PCP en cours .....	7
4.1.2 Les Projets de PCP en province .....	8
4.2 Les plans de conservation partagée à Paris et en Île-de-France .....	10
4.2.1 Les projets à court terme .....	13
4.3 Le plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France .....	14
4.3.1. Organisation.....	14
4.3.2. Moyens humains mis en œuvre .....	15
4.3.3. Bilan.....	16
4.4. Un acteur spécifique, le CTLes.....	17
4.5. Le réseau des CADIST .....	19
5 Une expérience à l'étranger : UKRR.....	20
6. Perspectives et propositions.....	22
6.1 Recommandations générales de fonctionnement d'un PCPP .....	23
6.2 Perspectives.....	24
6.3 Propositions .....	26
ANNEXE 1 : Liste des sigles.....	30
ANNEXE 2 : Utilisation de PMB dans le cadre de la mise en place d'un PCP .....	31
ANNEXE 3 : Liste des établissements contractants dans le cadre du Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France.....	43

En 1982, le rapport Desgraves<sup>1</sup> propose, parmi bien d'autres mesures- de :

- faciliter et contrôler les éliminations de documents ;
- diversifier et coordonner les achats documentaires ;
- construire et aménager des lieux appropriés.

Ces propositions sont généralement bien acceptées par la profession, consciente de la nécessité de gagner des espaces de stockage pour les collections qui ont vocation à être conservées, de mieux contrôler les éliminations et convaincue par certains exemples étrangers (Finlande, Danemark, Etats-Unis).

Mais l'application concrète tarde. La conservation partagée, parfois évoquée comme « *l'une des arlésiennes du métier de bibliothécaire*<sup>2</sup> » commence cependant à rentrer dans les mœurs, le plus souvent sous l'impulsion des agences de coopération en région. Elle est perçue comme « *la seule solution pour éviter que tout le monde conserve la même chose et, surtout, jette la même chose*<sup>3</sup> ».

L'existence d'un catalogue collectif national est la condition première d'une politique concertée de conservation : les professionnels français disposent d'un outil abouti, le catalogue Sudoc-PS qui regroupe notamment les collections de périodiques de plus de 3000 établissements de tutelle diverse (MESR, MCC, bibliothèques privées, associatives, d'entreprise...).

Ce catalogue est, sinon exhaustif, riche (plus d'1,5 million de notices de ressources continues) et de bonne qualité (alimenté en partie par le registre ISSN). Accessible librement en ligne, il a de plus été complété début juillet 2012 par [Périscope](#), application développée pour les besoins des gestionnaires de plans de conservation partagée des périodiques (PCPP), qui permet d'évaluer l'état des collections signalées sur un titre de périodique et d'identifier les éventuelles lacunes à l'échelle de plusieurs bibliothèques, voire du réseau Sudoc-PS.

## 1. Avantages de la conservation partagée des périodiques sur support papier

La notion de conservation partagée est souvent associée, jusqu'à présent, aux périodiques, c'est-à-dire au support documentaire qui est le plus en phase avec l'actualité (presse) et la recherche (revues scientifiques et littéraires), qui nécessitent pour les collections vivantes d'importants espaces linéaires de

---

<sup>1</sup> Louis Desgraves, *Le patrimoine des bibliothèques : rapport à M. le directeur du livre et de la lecture*, Ministère de la Culture, 1982

<sup>2</sup> Lafeuille-Hiron, Cloé, Lafourcade, Cécile, Marinnet, Anne, Modély, Murièle, Panighetti, Gaëlle, « Écho des bibliothèques partenaires », *BBF*, 2008, n° 6, p. 52-53 - [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 16 juillet 2012.

<sup>3</sup> Géraldine Barron et Noëlle Gouillart, Journée d'étude Poldoc du 17 mai 2001.

stockage, notamment pour l'accroissement et dont les abonnements papiers sont souvent redondants avec les abonnements numériques.

Les avantages de la conservation partagée des périodiques sur support papier sont principalement de trois ordres :

1. ***Matériel*** : libérer des espaces (accroissements futurs) et redéployer des personnels sur d'autres tâches (accueil des publics, développement d'autres services) ; faciliter la localisation des titres pour l'utilisateur (assuré de trouver tous les numéros d'un titre dans une même bibliothèque) ;
2. ***Intellectuel*** : moins conserver pour mieux conserver ce qui doit l'être ; offrir une carte documentaire plus lisible ; faciliter des opérations d'envergure (numérisation) ; permettre le passage au tout numérique pour certains établissements (lorsqu'ils ne sont pas pôles de conservation de la collection papier) ;
3. ***Economique*** : réduire les coûts dans le cadre d'une gestion dynamique des collections, grâce à une réflexion sur des politiques d'acquisition sélectives et partagées (coût élevé des abonnements, encore accentué par le passage à l'électronique, identification des titres pour lesquels aucun abonnement n'existe dans les établissements partenaires).

## 2. Principales difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en place d'un plan de conservation partagée

Elles sont elles aussi de trois ordres :

1. ***Assurer le suivi et animer le plan sur le long terme*** : la complexité du support qui nécessite un important travail d'identification et de vérification notamment en raison des filiations qui peuvent exister entre différents titres, suppose la création de postes dédiées au sein des établissements (formalisés par une fiche de poste), seuls garants d'un suivi efficace.  
L'organisation régulière des transferts de collections entre les différents pôles requiert par ailleurs une organisation logistique qui ne peut être assurée généralement que par une partie des bibliothèques du réseau.
2. ***Mutualiser le financement des opérations ponctuelles*** : la mise en place d'un catalogue commun, alimenté par les membres du réseau et accessible au public, même s'il est réalisé à partir d'un logiciel libre, nécessite des développements. Certains établissements peuvent ressentir le besoin de recruter des personnels sur des tâches ponctuelles et limitées

dans le temps (récolement, mises à jour des états de collections). Les conventions qui sont proposées aux établissements participants doivent comporter une annexe financière.

3. ***Vaincre les réticences des utilisateurs et des usagers*** : les personnels de bibliothèques, mais aussi les lecteurs (en particulier les enseignants-chercheurs), peuvent ressentir un sentiment de dépossession confrontés au transfert matériel des collections au sein d'autres établissements.

### **3. Principes généraux de fonctionnement d'un plan de conservation partagé de périodiques**

L'objectif premier d'un plan de conservation partagé de périodiques (PCPP) est d'assurer l'intégrité, l'exhaustivité et l'accessibilité des collections pour les usagers.

Deux modèles de répartition des collections peuvent être envisagés. Le premier d'entre eux, qui est en vigueur à la bibliothèque de dépôt d'Ecosse (Collaborative Academic store for Scotland) ne privilégie pas la constitution de collections complètes au sein d'un établissement. Il n'y a généralement pas de regroupement de fascicules et aucun transfert de propriété d'un établissement à l'autre. Les collections de périodiques sont morcelées et le principe de libérer des métrages linéaires dans les magasins n'est pas retenu comme une priorité. Les documents en dépôt au CASS ne peuvent être dédoublonnés.

L'objectif premier est de définir une carte documentaire visible à travers l'OPAC du CASS qui est alimenté par chaque bibliothèque partenaire et de faciliter la communication des documents à la fois sur place dans les locaux de l'établissement et dans le cadre du prêt entre bibliothèques.

Le deuxième modèle consiste à répartir des collections complètes de périodiques au sein des bibliothèques partenaires. Certaines d'entre elles se défont de collections incomplètes ou qu'elles ne souhaitent pas garder au profit d'autres bibliothèques, qui en assurent la conservation et en garantissent l'accessibilité. La cession des titres entre établissements partenaires est privilégiée, elle permet l'élimination des doublons.

Dans le cas de ce dernier type de PCPP, les procédures ou outils suivants sont généralement prévus :

- un accord-cadre ou convention : signé par l'organisme/les organismes en charge de la coordination (agence régionale le plus souvent) et chaque bibliothèque participante. Ce document, précise les responsabilités de chaque partenaire, le statut des collections transférées, le rythme et les modalités des transferts, la répartition des coûts<sup>4</sup>, etc. ;

---

<sup>4</sup> Voir par exemple la convention du PCP aquitaine : <http://www.univ-bordeaux.fr/ddoc/pcaq/pcaq.html>

- des applications informatiques aussi exhaustives et fiables que possible, pour trier sans se tromper : elles existent déjà (Sudoc, Périscope), mais des adaptations peuvent être nécessaires notamment avec la mise en place d'une base de travail commune pour le signalement précis des états de collection ;
- un réseau à 2 niveaux de bibliothèques partenaires : les pôles de conservation / les établissements associés. Ces derniers n'ont pas de mission de conservation de titres mais ont vocation à signaler tout titre ou fascicule dont ils souhaitent se séparer de façon à compléter si nécessaire les collections des pôles de conservation ;
- un circuit formalisé, voire une logistique pour organiser les transferts vers le(s) pôles de conservation (navettes, courriers) et l'élimination des fascicules en surnombre ;
- un système de fourniture de documents à distance performant.

Des moyens sont aussi nécessaires en termes de ressources humaines :

- un comité de pilotage : pour fixer les orientations générales, décider des corpus, rendre les arbitrages, fournir une expertise sur les conditions de conservation, évaluer, etc. ;
- un voire deux animateurs du PCPP, qui veillent à la mise en place du cadre juridique (conventions), gèrent la base de travail commune et mettent en œuvre les orientations décidées par le comité de pilotage ;
- un référent / interlocuteur dans chaque établissement participant pour le suivi.

Tout ceci exige des moyens dédiés, à la fois humains et financiers.

## 4. La situation en France

### 4.1. Les plans de conservation partagée en région

Actuellement 10 plans actifs de conservation partagée des périodiques en région bénéficient d'un code qui permet de les identifier dans le Sudoc et dans Périscope.

Régions	Nombre de titres dans le Sudoc (07/2012)	Titres morts	Titres vivants
Aquitaine (CR, Ecla)	622	OUI	OUI
Auvergne	1564	OUI	OUI
Bourgogne	709	OUI	OUI
Champagne-Ardenne (Interbibly)	417	OUI	OUI
Franche Comté (Accolad)	617	OUI	OUI
Midi-Pyrénées (Agence régionale)	731	OUI	OUI
Nord Pas de Calais (CR, Eulalie)	304	OUI	OUI
PACA (Agence régionale)	75	OUI	OUI
Picardie (CR2L)	86	OUI	OUI
Rhône Alpes (Arald)	2002	OUI	OUI

#### 4.1.1 Autres PCP en cours

- Une région vient (été 2012) de demander à l'ABES un code de PCP : Poitou-Charentes. Le PCP y existe déjà mais a connu des difficultés (jugé notamment trop orienté « lecture publique » par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche) ;
- Un PCP est en cours d'intégration au Sudoc : le PCPP piloté par l'établissement public de coopération culturelle Livre et lecture en Bretagne (adhésion prévue de 18 bibliothèques centres de conservation au Sudoc-PS et signalement de leurs collections dans le catalogue) ; pour un autre PCP (Bourgogne), il reste des adhésions au Sudoc-PS à effectuer pour certaines bibliothèques partenaires, mais de façon plus marginale ;
- Un PCP est en cours de démarrage en Limousin (code Sudoc créé mais pas de collections signalées) sous l'impulsion de l'Agence régionale du

livre, c'est aussi la « priorité n° 1 du SCD [de l'université de Limoges] et du CR » pour 2011-2013.

- 2 PCP existent en région (d'après le site « patrimoine écrit<sup>5</sup> ») mais ne sont pas répertoriés dans le Sudoc :
  - Languedoc-Roussillon : Plan de conservation concertée des périodiques, impulsé par Languedoc Roussillon Livre et Lecture. Il réunit plus de 40 établissements (BM, BU, AD) ;
  - Lorraine : un dispositif de conservation partagée des périodiques est en place en Meurthe-et-Moselle, réunissant les villes de Laxou, Lunéville, Toul, Vandoeuvre, Ludres, Pont-à-Mousson, Frouard, Nancy, Saint Max.

#### 4.1.2 Les Projets de PCP en province<sup>6</sup>

- PCP des périodiques en Alsace à l'horizon 2013, pilotage par l'Agence régionale du livre (Cordial). [CR Alsace] ;
- Plan de conservation partagée des périodiques de l'enseignement supérieur en Rhône Alpes (pilotage : PRES de Lyon) [CR Grenoble], il a vocation à intégrer ensuite le PCPP régional Rhône-Alpes ;
- Plan de conservation interrégional Champagne-Ardenne Picardie, « CAPI », par le PRES qui réunit l'université de Reims Champagne-Ardenne, l'université de Picardie, l'UTC, l'UTT (horizon 2014) [CR Picardie ; CR Champagne-Ardenne] ;
- Conservation partagée des périodiques en Basse-Normandie (horizon 2014) [CR Basse-Normandie] ;
- Plan de conservation partagée régional Haute-Normandie, à l'horizon 2014, avec participation de l'Agence régionale du livre [CR Haute-Normandie].

---

<sup>5</sup> <http://www.patrimoineecrit.culture.gouv.fr/OPER.html>

<sup>6</sup> Les projets suivis d'une note entre crochets [] ont été relevés dans les conventions sur objectifs entre l'ABES et les CR du Sudoc-PS.



A un niveau plus local existent des projets ou des plans de conservation partagée des périodiques internes à des établissements : pour les bibliothèques universitaires de Poitiers [CR Poitou-Charentes] ; pour le PRES de Clermont-Ferrand ; pour les périodiques scientifiques des SCD de Tours et Orléans (horizon 2014) [CR Centre] ; un PCP comparable pour les périodiques scientifiques existe déjà à l'université d'Aix-Marseille (mis en place en prévision de la fusion des 3 SCD), etc.

En général, ces PCP régionaux sont mis en œuvre par phase ou corpus<sup>7</sup>.

On observe donc des situations contrastées selon les régions mais un intérêt croissant de la profession, comme le prouvent les projets annoncés.

Seules 3 régions (Paris et Île de France mis à part) n'auraient pas de PCP en cours ou en projet : le Centre, les Pays de la Loire et la Lorraine (cette dernière connaît cependant un dispositif associant une dizaine de BM). Globalement, les conditions qui font qu'en région un PCP démarre et fonctionne sont les suivantes :

- une volonté politique forte et notamment une implication du CR Sudoc-PS et de l'agence régionale du livre ;
- une collaboration enseignement supérieur / lecture publique ;
- des moyens humains dédiés.

Actuellement, il n'existe pas d'évaluations de PCPP disponibles en ligne – une intervention sur le sujet de l'évaluation du PCPP aquitain était toutefois prévue en septembre 2012<sup>8</sup>.

Deux remarques reviennent régulièrement :

- Certains titres qui mériteraient d'être gardés ne le sont nulle part car personne ne veut être pôle de conservation (trop de ml, etc..) ; d'autres le sont en deux (voire plus) endroits car certaines bibliothèques ne souhaitent pas se séparer de leur collection ;

---

<sup>7</sup> Exemple = les corpus définis par le PCP Aquitaine :

- 1er corpus à la création en 1996 : titres généralistes et de vulgarisation dans les bibliothèques publiques (pour ces titres volumineux, l'urgence était très forte) ;
- 2ème corpus en 1999 : périodiques les plus importants pour les étudiants de 1er-2ème cycle, périodiques régionaux et locaux, publications de structures spécialisées, sociétés savantes, archives départementales ;
- 3ème corpus en 2001 : enrichissements des fonds pour la lecture publique (titres régionaux et locaux, titres plus thématiques –archéologie, architecture, art, politique, économie, etc-)
- 4ème corpus depuis 2009 : fonds régionaux et locaux, fonds patrimonial.

<sup>8</sup> Journée d'étude le 20 septembre 2012 à Lille 3 sur La gestion des périodiques en bibliothèque, <http://bsa.biblio.univ-lille3.fr/blog/2012/07/la-gestion-des-periodiques-en-bibliotheque/>

- Les orientations sont difficiles à fixer, jugées parfois trop « lecture publique » - en tout cas incompatibles avec des objectifs « enseignement supérieur et recherche » (c'était le cas en Poitou-Charentes).

## 4.2 Les plans de conservation partagée à Paris et en Île-de-France

La situation de la conservation partagée des périodiques pourrait sembler moins avancée à Paris et en Île-de-France qu'en province : 1 seul PCPP thématique existe aujourd'hui (été 2012), celui concernant les périodiques de médecine, pharmacie. Mais les bibliothèques de Paris et sa banlieue sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur bénéficient de la présence d'un établissement dont la conservation fait explicitement partie des missions, le CTLes.

Dans le tableau ci-dessous ne sont pris en compte que les disciplines/thèmes pour lesquels il existe un CADIST à Paris ou région parisienne. Assez logiquement, ce sont les CADIST (qui abritent aussi le CR Sudoc-PS de la discipline) qui prennent l'initiative d'un PCPP et se proposent d'en assurer le pilotage et l'animation en collaboration avec le CTLes.

Le modèle du PCMED, bien relayé il est vrai par le biais d'articles dans des revues professionnelles<sup>9</sup> ou d'interventions au cours de colloques ou de journées d'études<sup>10</sup>, semble faire école. Ce modèle n'est toutefois pas toujours reproductible car :

- La concordance CR/CADIST n'est pas systématique, ni au niveau de la discipline elle-même, ni au niveau de l'établissement hébergeur (dans ce dernier cas, elle est indiquée en gras dans le tableau ci-dessus lorsqu'elle existe). Ainsi certains CR (la Sorbonne en particulier) ont un spectre thématique très (trop ?) large ;
- Parmi les disciplines qui disposent d'un CADIST en région parisienne, toutes ne justifieraient pas la mise en place d'un PCPP spécifique (par exemple : Allemagne orientale : pourrait être intégrée à un PCPP plus large) ;
- La présence de certains CADIST en province n'empêche pas la pertinence ni le besoin d'un PCPP dans ces disciplines en région parisienne.

---

<sup>9</sup> Citons ici l'article relatif au PCMed du Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de Santé : COBOLET Guy, Coopération thématique : la conservation partagée des périodiques médicaux en Ile-de-France, in BARRON Géraldine (dir.), *Gérer les périodiques*. Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2008. 168 p.

<sup>10</sup> Les journées professionnelles organisées par le CTLes en 2010 et 2011 ont eu pour thème « Coopération et mutualisation dans le cadre de la conservation partagée » et ont chacune inclus à leur programme une présentation du PCMed (réalisée par Jean-Louis Baraggioli, Directeur du CTLes, en 2010, et par Guy Cobolet, Directeur de la BIUSanté, en 2011).

Au vu du tableau ci-dessous et sous réserve que la quantité et la dispersion actuelle entre établissements des collections de périodiques le justifient, l'incitation à la mise en place de PCPP pourrait porter sur les disciplines suivantes (où l'établissement qui accueille le CR est également CADIST) :

- art et archéologie ;
- botanique, zoologie, biologie animale et végétale ;
- histoire moderne ;
- préhistoire – paléontologie ;

D'autres grandes disciplines relativement bien délimitées et dont les ressources documentaires sont importantes à Paris et Île-de-France pourraient être envisagées, et ce même si le CADIST n'est pas en Île-de-France (Physique, Chimie) et/ou même si hébergement du CADIST et du CR ne coïncident pas (Sciences Politiques).

## Situation générale à Paris et en Île de France

(la concordance CR/CADIST est indiquée en gras)

Thèmes	CADIST	CR Thématiques	PCP	Animateurs du PCP
<b>Médecine, Pharmacie, Cosmétologie</b>	<b>BIUSanté</b> SCD Lyon 1 (pharmacie)	<b>BIUSanté</b>	Existant	BIUSanté CTLes
<b>Cinéma</b>	Pas de CADIST	Pas de CR	En cours	SCD Paris 3 CTLes
<b>Sciences juridiques</b>	<b>BIU Cujas</b>	<b>BIU Cujas</b>	Prévu	BIU Cujas CTLes
<b>Périodiques russes</b>	pas de CADIST	BULAC	Prévu	BULAC
<b>Géosciences et environnement</b>	<b>BUPMC</b>	<b>BUPMC</b> Paris 11	Prévu	<b>BUPMC</b>
<b>Sciences</b>	Plusieurs Cadist concernés dont <b>Paris 11, Cadist mathématiques</b>	<b>BUPMC</b> <b>SCD Paris 11</b>	Prévu	<b>SCD Paris 11</b>
<b>Economie gestion</b>	<b>Paris Dauphine</b>	<b>Paris Dauphine</b>	Prévu	<b>Paris Dauphine</b>
Antiquité	BIU Sorbonne, Ecole Française d'Athènes	BIUSorbonne, PACA Marseille	Prévu	
<b>Art et archéologie</b>	<b>INHA</b>	<b>INHA</b>	Non	
Astronomie et astrophysique	Observatoire de Paris	BUPMC Paris 11	Non	
<b>Botanique, zoologie, biologie animale et végétale</b>	<b>MNHN</b>	<b>MNHN</b>	Non	
Ethnologie	Musée du quai Branly	BIUSorbonne	Prévu	
<b>Géographie et urbanisme</b>	<b>BIU Sorbonne (géographie)</b> <b>Paris 8 (urbanisme)</b>	<b>BIUSorbonne</b>	En cours	<b>BIUSorbonne,</b> <b>CTLES</b>
Histoire médiévale	BIU Sorbonne Université et CESC de Poitiers	BIUSorbonne, Poitou-Charentes	Non	
<b>Histoire moderne</b>	<b>BIUSorbonne</b>	<b>BIUSorbonne</b>	Non	
Amérique du Nord, Pays de l'ancien Commonwealth, langue et traductologie anglaises	Paris 3	Sorbonne	Non	
<b>Préhistoire – paléontologie</b>	<b>MNHN</b>	<b>MNHN</b>	Non	
Relations internationales et monde contemporain (XXe siècle)	BDIC	Sorbonne	Non	
Allemagne Orientale	Paris 8	Sorbonne	Non	
Sciences politiques	FNSP	BIU Cujas	Non	
<b>Mathématiques</b>	<b>Paris 11</b>	<b>SCD Paris 11,</b> Bibliothèque Jacques Hadamard	En cours	<b>SCD Paris 11,</b> <b>CTLes</b>

### 4.2.1 Les projets à court terme

Un plan de conservation partagée en sciences humaines et sociales est en cours d'élaboration à l'initiative des directeurs de bibliothèques universitaires et de grands établissements de la région Île-de-France. Le CTLes est associé de manière active à la mise en place de ce plan de conservation partagé qui se décline discipline par discipline.

Le CTLes a formalisé les outils méthodologiques<sup>11</sup> nécessaires au traitement des différents domaines thématiques après avoir paramétré et testé, le système intégré de gestion de bibliothèques libre *PMB*, plus simple d'utilisation que la base File Maker Pro utilisée pour *Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France*.

Deux disciplines servent de test « Cinéma » et « Géographie et urbanisme » pour les titres morts et les titres vivants. Ce choix s'explique par des raisons pragmatiques : le nombre restreint de bibliothèques concernées par ces collections (SCD de l'Université Sorbonne Nouvelle Paris 3, SCD de l'Université Paris Diderot Paris 7, SCD de l'Université Vincennes Saint Denis Paris 8, SCD de l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense- Paris 10), ainsi que le nombre restreint de titres se rattachant à ce domaine (250 et 1 500).

Un plan de conservation partagée des périodiques en mathématiques est lancé à l'initiative du Réseau national des bibliothèques de mathématiques:(RNBM)<sup>12</sup>. Il implique des bibliothèques du réseau du RNBM (Paris et province) ainsi que la cellule Mathdoc (située à l'Université Joseph Fourier de Grenoble).

Le CTLes qui participera à ce plan, proposera, dès janvier 2013, au comité de pilotage chargé de définir les orientations et l'évolution du dispositif, de valider le corpus des titres concernés, de mettre en place le processus de conventionnement et de réfléchir à l'évaluation du PCP, un outil de gestion interne (le même que celui développé pour le cinéma).

Un plan de conservation partagée des périodiques en sciences juridiques, animé par la Bibliothèque interuniversitaire Cujas et le CTLes (présenté aux journées du CTLes en juin 2011) est en voie de finalisation ;

Un plan de conservation partagée des périodiques russes : a fait l'objet d'une étude préliminaire en 2012, cahier des charges en 2013 (par un groupe de conservateurs stagiaires enssib). [CR Bulac] ;

---

<sup>11</sup> Cf. Utilisation de PMB dans le cadre de la mise en place d'une base de données PCP

<sup>12</sup> Voir <http://www.rnbn.org/spip.php?article185>

Un plan de conservation partagée des périodiques de Géosciences et environnement (début en 2012 : identification des partenaires, mise en place en 2013). [CR BUPMC, Cadist Géosciences] ;

Un plan de conservation partagée des périodiques scientifiques, (horizon 2014, réseau Go!Doc<sup>13</sup> et partenaires du projet Saclay) [CR Orsay] ;

Un plan de conservation partagée des périodiques en économie-gestion, en liaison avec le Cadist (Paris-Dauphine), à partir de 2014 – étude préalable en 2012 ou 2013 [CR Paris-Dauphine] ;

A signaler au Muséum d'histoire naturelle, un plan interne de conservation partagée des périodiques qui constitue la première étape du plan prévu au sein du PRES Sorbonne Universités [CR MNHN].

### 4.3 Le plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France

Lancé officiellement en 2004, il organise la coopération de 26 bibliothèques médicales (bibliothèques médicales de 6 universités parisiennes et de l'UVSQ, la BIUSanté, l'Académie de médecine et le CTLes). Les constats de départ étaient les suivants :

Une saturation des espaces de stockage, sans possibilité d'extension du fait du coût du m<sup>2</sup> à Paris et à proximité immédiate ;

Un taux élevé de redondance entre les collections : partout se retrouvent les quelques 300 à 400 titres que toute bibliothèque médicale se doit de posséder ;

Paradoxalement, il existe peu de collections complètes car les lacunes sont fréquentes.

#### 4.3.1. Organisation

Le PCMED a bénéficié d'une culture de réseau ancienne et solide. Les 2 animateurs du projet sont le CTLes et la BIUSanté.

Une base de données (Filemaker), administrée par la BIUSanté et alimentée par les données du Sudoc-PS sert à consigner les états de collections, l'état physique des documents et la qualité de pôle pour chacun des titres.

Cet outil est complété par une base de travail partagée administrée par le CTLes qui permet la traçabilité des transferts, recense l'ensemble des documents

---

<sup>13</sup> Réseau de documentalistes et de bibliothécaires qui appartiennent la plupart au CNRS, mais aussi à d'autres EPST, universités et grandes écoles de la région Île-de-France (<http://www.godoc.u-psud.fr/>).

produits dans le cadre du plan (outils méthodologiques, propositions de dons et compte rendus de réunions). Cette base de travail permet un accès à l'OPAC du CTLES.

Une convention tripartite (BIUSanté/CTLES/Bibliothèque participante) lie les partenaires<sup>14</sup>;

Un référent est désigné dans chaque bibliothèque (suivi, réponse aux appels d'offres pour compléter des collections, déclaration de l'établissement comme pôle de conservation, etc.)

### 4.3.2. Moyens humains mis en œuvre

Le premier point à mettre en avant est relatif à la difficulté d'évaluation du temps réellement passé à travailler sur le plan et ses diverses activités.

Il s'agit de tâches le plus souvent ponctuelles et irrégulières, et leur nature transverse peut entraîner la mobilisation d'agents de catégories différentes, en fonction des chantiers à mener.

Une enquête lancée en 2009 auprès des bibliothèques participantes avait permis le recensement de 15 agents de catégorie A, 15 de catégorie B et 25 de catégorie C pouvant potentiellement se trouver concernés, de près ou de loin, par des opérations liées au plan.

Il faut de plus y ajouter, pour certains grands chantiers, la contribution de vacataires ou de moniteurs étudiants, voire des coursiers pour les transferts internes à une université.

Ces chiffres ne doivent pas cacher l'extrême difficulté rencontrée pour mobiliser les ressources humaines nécessaires au bon fonctionnement du plan : la réalisation des tâches les plus régulières (traitement des listes, récolements pour vérification et correction des états de collection, sélection des titres à conserver, mises à jour systématiques de la base *FileMaker* en plus du SUDOC...) est chronophage et constitue un travail supplémentaire pour les partenaires.

Les personnels qui peuvent être mobilisés le sont en réalité sur des chantiers très ponctuels dont la réalisation ne dépend pas directement du PCMED (cas des désherbages notamment).

Du fait de ce manque de personnels dédiés, il apparaît en réalité qu'en dehors des coordonnateurs et de certains personnels des établissements en charge de l'animation du plan, seuls les responsables des bibliothèques et les référents ont une réelle connaissance du plan, de son fonctionnement, de ses procédures, si ce n'est de son existence.

Pour les responsables de bibliothèques qui ne sont pas référents (cas d'un référent coordonnant un ensemble de bibliothèques d'une même université), le

---

<sup>14</sup> Un modèle de convention est fourni en annexe dans le document « *Utilisation de PMB dans le cadre de la mise en place d'un PCP* »

fonctionnement et les procédures du PCMED peuvent parfois s'avérer relativement méconnus.

Bien souvent, les référents sont de fait davantage des opérateurs que des coordinateurs, dans la mesure où ils effectuent eux-mêmes la majorité des tâches de traitement intellectuel liées au plan.

De plus, les mouvements de personnel tendent à rendre parfois difficile le suivi du dossier de la conservation partagée au sein des établissements. L'assimilation de la méthodologie suivie, l'utilisation de la base en ligne et l'organisation des diverses opérations liées au plan nécessitent un certain temps d'apprentissage et de pratique.

Depuis septembre 2012, le CTLes a mis en place un service dédié à la conservation partagée.

### 4.3.3. Bilan

Au terme de huit années de fonctionnement, alors que plus des trois quarts des titres à traiter ont désormais été intégrés au plan, il apparaît aujourd'hui opportun de dresser le bilan des réalisations.

Depuis son lancement effectif en 2004, le plan n'a cessé de poursuivre les objectifs découlant de ces constats initiaux :

- Permettre aux bibliothèques partenaires de désengorger leurs magasins, par des désherbages concertés aboutissant à des transferts de documents vers les pôles de conservation et/ou du pilon, tout en ayant la garantie qu'une collection papier au moins aussi complète et aisément accessible aux lecteurs est conservée dans un environnement proche.
- Rationaliser la conservation des périodiques en permettant d'éviter l'existence de trop nombreuses localisations pour des titres dont la conservation multiple ne se justifie pas, mais également faciliter, pour chaque titre, la constitution et la conservation d'au moins une collection papier la plus complète possible et conservée dans de bonnes conditions.
- Assurer l'identification aisée et la disponibilité rapide, pour les lecteurs, des collections papier conservées au sein du réseau.
- Faciliter le passage au tout électronique en garantissant en parallèle une conservation pérenne d'au moins une collection papier de chaque titre à l'échelle régionale.

Si ces objectifs sont aujourd'hui largement partagés au sein de la profession et si la mutualisation des collections est plus que jamais d'actualité, il convient pourtant de souligner le caractère particulier du PCMED qui fournit un exemple rare de plan régional à visée exhaustive sur une discipline, et dont le fonctionnement est régulier et continu depuis son lancement effectif en 2004.



L'intérêt de cet exemple de conservation partagée a d'ailleurs justifié plusieurs présentations antérieures du PCMED, par le biais d'articles dans des revues professionnelles<sup>15</sup> ou d'interventions au cours de colloques ou de journées d'études<sup>16</sup>.

Ainsi, malgré toutes ses imperfections et les difficultés rencontrées, en termes de ressources humaines tout d'abord, mais également de réflexion méthodologique, de suivi ou de communication au sein de ce réseau de 26 bibliothèques<sup>17</sup>, le PCMED peut aujourd'hui présenter un certain nombre de chiffres clés qui témoignent de son activité, à laquelle chaque bibliothèque participe à hauteur de ses moyens humains et matériels.

Près de 8 000 titres sont désormais intégrés à la base de données mise en place et gérée par la BIUSanté et rattachés à 82 domaines thématiques.

Plus de 6 000 titres se sont vus attribuer un pôle de conservation clairement identifié (dans le SUDOC notamment), lequel s'engage à une conservation pérenne de ces collections, dont les éventuelles lacunes sont complétées avec l'aide des établissements partenaires.

En termes de transferts, près de 1 700 mètres linéaires de collections, soit l'équivalent d'un magasin de 250 m<sup>2</sup> de rayonnages fixes, ont été transférés depuis le lancement du plan en 2005.

Depuis 2012, le PCMED intègre plus de 1 000 titres d'odontologie. Par ailleurs, le traitement des titres relatifs aux *Neurosciences* et à la *Psychiatrie* a fait apparaître la nécessité d'intégrer au plan un nouvel établissement ; la Bibliothèque de psychologie Henri Piéron de l'Université Paris Descartes Paris 5 qui, dès 2013, devrait enrichir de plus de 800 titres le corpus existant.

Quant aux titres de pharmacie estimés à 2 500, ils devraient être traités à l'horizon 2014.

#### 4.4. Un acteur spécifique, le CTLes

Établissement public national à caractère administratif (EPA) créé en 1994 et placé sous la tutelle du ministre chargé de l'Enseignement supérieur, le CTLes « assure la collecte, la gestion, la conservation et la communication des livres et documents *d'intérêt patrimonial et scientifique* qui lui sont confiés en dépôt par *les établissements publics relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur* et en particulier par ceux qui sont situés *dans les académies de Paris, Créteil et Versailles*<sup>18</sup> ».

---

<sup>15</sup> Citons ici l'article relatif au PCMed du Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de Santé : COBOLET Guy, Coopération thématique : la conservation partagée des périodiques médicaux en Ile-de-France, in BARRON Géraldine (dir.), *Gérer les périodiques*. Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2008. 168 p.

<sup>16</sup> Les journées professionnelles organisées par le CTLes en 2010 et 2011 ont eu pour thème « Coopération et mutualisation dans le cadre de la conservation partagée » et ont chacune inclus à leur programme une présentation du PCMed (réalisée par Jean-Louis Baraggioli, Directeur du CTLes, en 2010, et par Guy Cobolet, Directeur de la BIUSanté, en 2011).

<sup>17</sup> La liste de ces 26 bibliothèques participantes fait l'objet de l'annexe 3.

<sup>18</sup> Décret no 94-922 du 24 octobre 1994 portant création du Centre technique du livre de l'enseignement supérieur.

Situé sur le site de Bussy-Saint-Georges, il offre actuellement une capacité de stockage de 75,5 kilomètres linéaires et traite près de 4 kilomètres linéaires de documents par an (monographies, thèses ou périodiques), soit en moyenne 100 mètres linéaires par semaine.

Les documents qui entrent au CTLes peuvent avoir trois statuts :

- la cession (encouragée) : le CTLes devient propriétaire des documents ;
- le dépôt : la bibliothèque reste propriétaire de ses collections. Une convention quinquennale est signée avec possibilité de renouvellement ;
- le stockage provisoire (pour les établissements qui rencontrent un problème ponctuel de conservation : travaux, déménagement, sinistre).

Les documents conservés par le CTLes sont communicables dans le cadre du prêt entre bibliothèques (PEB). La mise en place d'une navette de prêt quotidienne garantit aux bibliothèques qui ont déposé ou cédé des fonds au CTLes, une communication des documents en 24 heures du lundi au vendredi.

Les espaces de stockage du CTLes sont aujourd'hui occupés à plus de 90%, les périodiques représentent plus de 55% des collections conservées.

Le CTLes intervient dans PCMED en qualité d'animateur, d'opérateur logistique mais aussi comme pôle de conservation des titres morts et/ou peu représentés dans le réseau qu'il s'agisse de titres français ou étrangers<sup>19</sup>.

Si l'on peut constater une progression des communications sur ces titres depuis que le CTLes en est pôle de conservation, celle-ci peut difficilement être liée directement à la mise en place du PCMED. Les communications enregistrées sont trop peu nombreuses pour être significatives, et les demandes de prêt reçues par le CTLes ont augmenté de façon structurelle pour d'autres raisons (passage à une navette de PEB quotidienne notamment).

L'équipe du CTLes est composée de 27 agents (25,9 ETPT), dont 12 (11,8 ETPT) relèvent du statut de magasinier des bibliothèques. En dépit d'un effectif modeste, l'établissement a créé un service dédié à la conservation partagée qui comprend 1 agent de catégorie A et 2 agents de catégorie B (3 ETPT). Les transferts de collections sont réalisés par les magasiniers qui ont pris en charge 80% des 1 700 mètres linéaires de collections mouvementées depuis le début du plan, même lorsque celles-ci concernaient des établissements autres que le CTLes.

Les collections conservées au CTLes sont en majorité des périodiques ; ces derniers représentent 59% des mètres linéaires de documents versés en 2011.

---

<sup>19</sup> Au 31 octobre 2012, le CTLes est pôle de conservation de 379 titres qui ont fait l'objet de 62 communications de fascicules depuis 2008

Par ailleurs le CTLes organise dans le cadre de ses actions de promotion institutionnelle, une journée d'étude annuelle, dont l'un des objectifs est « d'encourager le développement de nouveaux plans de conservation partagée, notamment en Île-de-France », dans la perspective notamment de son extension à l'horizon 2015<sup>20</sup>.

#### 4.5. Le réseau des CADIST

La mission des CADIST (Centres d'Acquisition et de Diffusion de l'Information Scientifique et Technique) a été imaginée au début des années 1980 pour les établissements documentaires relevant du Ministère des Universités. Il s'agissait de garantir l'accès aux documents primaires (à l'époque, principalement des imprimés) pour la recherche, en introduisant les notions de couverture documentaire nationale et de réseau coopératif, dans un contexte de pénurie de moyens.

Deux missions nationales sont assignées aux CADIST :

- acquérir la documentation (française et étrangère) de niveau recherche la plus complète possible pour une discipline. De fait, les priorités portent sur la documentation étrangère et/ou les périodiques ;
- assurer la diffusion rapide de cette documentation (PEB).

Les CADIST éprouvent des difficultés à faire face à l'explosion des coûts des abonnements de périodiques et à la baisse importante et continue de l'activité PEB : le contexte (documentaire, institutionnel) a radicalement changé depuis leur création et le dispositif actuel – de l'aveu même des responsables de bibliothèques CADIST – devrait être repensé. Il n'en reste pas moins que les CADIST représentent au niveau national des gisements documentaires de premier ordre, notamment pour les périodiques. Dans le cadre des groupements de commandes, 2 éditeurs -Elsevier et Springer- doivent désormais fournir un à deux abonnement(s) papier pour chaque titre électronique fourni au groupement de commande. Ces titres papier sont ensuite redistribués (notamment par le CTLes) prioritairement aux CADIST, renforçant ainsi leur rôle de bibliothèques de référence et de partenaires naturels d'une politique de conservation partagée dans leur discipline.

Un autre établissement, situé hors du réseau des CADIST, mérite d'être évoqué dans ce panorama : l'INIST-CNRS<sup>21</sup> dont les collections – notamment de périodiques – sont très riches dans le secteur des sciences et techniques.

La situation française, si elle n'est pas idéale en matière de conservation partagée des périodiques, dispose de certains atouts. Certes, « *le plan national de*

---

<sup>20</sup> Livraison au dernier trimestre 2015 d'un nouveau bâtiment d'une capacité de 100 kilomètres linéaires dont 50 seront équipés à l'ouverture.

<sup>21</sup> <http://www.inist.fr/>

*conservation partagée que le rapport [Desgraves] appelait de ses vœux n'a pas été élaboré. Toutefois, chacun des deux ministères a avancé sur ce point. Du côté du ministère chargé de l'Enseignement supérieur, a déjà été mentionné le début, en 1983, de la réflexion qui devait aboutir plusieurs années plus tard, quand le contexte budgétaire deviendrait plus favorable, à la création du CTLeS. La même année, une circulaire précise le fonctionnement des CADIST. Leur mission de conservation n'y est pas affirmée explicitement, comme la commission Desgraves le préconisait, mais elle est plus qu'implicite et il en va de même dans la circulaire de 1992 qui lui sera substituée. Du côté du ministère de la Culture, on peut citer l'augmentation des moyens attribués aux bibliothèques affectataires du dépôt légal d'imprimeur et la mise en place par la BnF d'un réseau allant au-delà de cette seule fonction (partage documentaire) et le rôle joué par les structures régionales pour le livre (conservation partagée des périodiques et souvent de la littérature jeunesse). De ces progrès, l'interministérialité n'est pas tout à fait absente. Parmi ses pôles associés, la BN compte des bibliothèques de l'enseignement supérieur. Des BU participent aux plans de conservation partagée des périodiques coordonnés par les agences de coopération<sup>22</sup> ».*

## 5 Une expérience à l'étranger : UKRR<sup>23</sup>

Il s'agit « d'une approche collaborative, coordonnée et durable pour une conservation, un stockage et un accès à long terme des périodiques de recherche imprimés à consultation réduite » au Royaume-Uni. Elle prend la forme d'un partenariat entre le ministère en charge de l'enseignement supérieur et la British Library (BL). Le projet a bénéficié d'un financement de 14 millions d'euros. 29 établissements (enseignement supérieur exclusivement) et la British Library sont membres d'UKRR (juillet 2012).

Ce partenariat répond à 3 objectifs :

- Assurer la conservation à long terme des périodiques de niveaux recherche – notamment en enrichissant le fonds de niveau recherche de la BL ;
- Permettre un accès facile et rapide à ces ressources grâce au service de fourniture de documents à distance (FDD) de la BL ;
- Exercer un meilleur usage des moyens disponibles et libérer des espaces dans les bibliothèques participantes.

---

<sup>22</sup> GAUTIER-GENTES, Jean-Luc, « Le patrimoine des bibliothèques : rapport à Monsieur le directeur du livre et de la lecture », BBF, 2009, n° 3, p. 27 [en ligne] (consulté le 16/07/2012).

<sup>23</sup> Voir <http://www.ukrr.ac.uk/>, et également d'autres exemples :

- la réserve centrale du réseau public de lecture de la Communauté francophone de Belgique à Lobbes : <http://www.escapages.cfwb.be/index.php?id=4244>
- le silo commun pour les documents peu consultés (GEPa) du Consortium CBUC (bibliothèques universitaires de Catalogne) : [http://www.cbuc.cat/cbuc\\_en/programes\\_i\\_serveis/gepa](http://www.cbuc.cat/cbuc_en/programes_i_serveis/gepa)

La phase 1, expérimentale, a prouvé que le projet était viable et efficace (11 km de rayonnage libérés). La phase 2 se terminera en 2014, l'objectif étant de récupérer 100 km de rayonnage. UKRR a d'ores et déjà permis un partenariat ambitieux entre BU / BL / universités (conseils décisionnaires, chercheurs...). Un rapport d'évaluation est attendu fin 2012 et devra proposer des orientations pour le futur, posant même la question d'un élargissement à l'échelle internationale d'UKRR.

### 1. **La procédure :**

- Les bibliothèques établissent la liste des titres (avec les états de collection) dont elles veulent se défaire dans une base informatique, *Larch* ;
- La BL compare les titres proposés dans *Larch* avec ses propres collections ;
- Les bibliothèques SUNCAT contrôlent si les collections proposées dans *Larch* sont déjà détenues par des bibliothèques UKRR ;
- Les collections proposées dans *Larch* sont :
  - ✚ Soit récupérées partiellement ou en totalité par la BL (lacunes, titre non possédé par la BL) ;
  - ✚ Soit données à la/les bibliothèque(s) UKRR pôle de conservation ;
  - ✚ Soit conservées par la bibliothèque d'origine (titre non possédé par les autres membres UKRR) ;
  - ✚ Soit détruites si elles sont déjà conservées en nombre suffisant dans le réseau.

La BL assure la fourniture des documents à distance pour les bibliothèques UKRR, avec un délai de faveur (24h).

La procédure dure 6 mois : avant de lancer une nouvelle phase (= un nouveau corpus), UKRR s'assure que la phase précédente est bien terminée.

Au total, 3 exemplaires maximum de chaque titre sont conservés dans les bibliothèques partenaires : 1 à la BL Document Supply Centre de Boston Spa, 2 autres dans les bibliothèques UKRR partenaires.

### 2. **Les résultats :**

- 55 km de documents ont été traités en avril 2012 ;
- 46 km (soit 84 %) ont été éliminés (objectif 2014 = 100 km linéaires récupérés) ;
- Économies estimées en termes d'immobilier = £1 680 000 ;
- Économies estimées en capital = £17 605 000.

Reste à bâtir un modèle économique durable. Un rapport d'évaluation indépendant est attendu pour novembre 2012, il est envisagé d'étendre la conservation partagée au sein de l'UKRR aux monographies et à la littérature grise.

### 3. ***Les raisons du succès :***

- Une infrastructure légère mais des personnels dédiés : un chef de projet, un coordinateur et un gestionnaire + des référents dans les établissements membres + un comité de pilotage ;
- Une incitation financière pour les établissements qui procèdent à des dons/éliminations (£26.16 par ml de collection proposé) ;
- Un logiciel spécifique (point d'accès unique sur les données des bibliothèques UKRR), pour prendre les bonnes décisions.

### 4. ***Les difficultés rencontrées***

- Réticences à se dessaisir des collections (bibliothécaires et universitaires) ;
- Coût financier pour les établissements qui doivent s'acquitter d'une cotisation (3 niveau de facturation : de £5 000 à £10 000 annuels) ;
- Environnement incertain de l'Enseignement Supérieur au Royaume-Uni.

Au total, il s'agit d'un modèle original, pragmatique, à la fois système de conservation partagée centralisé (à la BL) et réparti (dans les BU du réseau UKRR).

## 6. **Perspectives et propositions**

Si l'une des missions des bibliothèques consiste à proposer à son public des collections de périodiques complètes, en bon état, répertoriées, localisées et accessibles, force est de reconnaître que nombre d'établissements ne satisfont pas à tous ces critères.

Un effort national pour la conservation partagée des périodiques permettrait d'atteindre les 5 objectifs suivants<sup>24</sup> :

- faire baisser les coûts de conservation : éviter de conserver une multitude d'exemplaires d'un même titre – souvent incomplet - dans plusieurs établissements ;

---

<sup>24</sup> Ce sont, légèrement reformulés, les objectifs du PCMED, voir <http://www.ctles.fr/base.php?page=partage>

- libérer les magasins : permettre un gain de place, pour les accroissements des collections ou pour accueillir d'autres services à l'utilisateur ;
- assurer pour chacun des titres, sur le long terme, de façon rationnelle et dans de bonnes conditions, la conservation d'un nombre limité de collections complètes ;
- assurer la localisation des documents dans un outil unique et accessible, le catalogue Sudoc, ainsi qu'un accès aux collections de périodiques concernées, notamment en terme de fourniture de documents ;
- favoriser le passage au tout-électronique pour les établissements qui ne sont pas pôles de conservation dans la mesure où l'archivage pérenne de la collection papier est assuré par le pôle de conservation.

## 6.1 Recommandations générales de fonctionnement d'un PCPP

En plus des principes généraux déjà exposés pour la mise en place d'un PCPP, il semble nécessaire de :

1. **Prévoir la structure du réseau** : 2 niveaux de responsabilité pour les établissements, un référent par établissement, deux animateurs (le CTLe et le CADIST concerné ou l'un des participants s'il n'y a pas de CADIST), un comité de pilotage, composé d'un représentant de chaque bibliothèque participante ; il convient également de prévoir les moyens humains nécessaires et définir les attributions de chacun ;
2. **Recueillir les données** (via le Sudoc et une enquête préalable<sup>25</sup>), pour :
  - ✚ mieux cerner les fonds périodiques (les plus consultés, les plus vulnérables...) ;
  - ✚ mieux connaître les établissements (les problèmes de conservation et leurs causes, le degré d'implication souhaité dans le PCP, etc.) ;
3. **Établir des corpus** :
  - ✚ définir le périmètre du PCP : les périodiques à faible taux de rotation<sup>26</sup> doivent-ils être les seuls concernés par le PCP ?
  - ✚ prendre en compte tous les titres successifs d'un périodique, pour qu'ils soient conservés au même endroit ;
  - ✚ prendre en compte les titres morts, qui sont les plus menacés ;
  - ✚ les pôles de conservation doivent s'engager, pour les titres vivants, à maintenir les abonnements ; ils doivent également intégrer les titres à leur catalogue local et procéder à la mise à jour dans le Sudoc ;

---

<sup>25</sup> Voir par exemple les deux questionnaires envoyés par la SRL Midi-Pyrénées : <http://www.crl-midipyrenees.fr/cooperation-entre-mediathèques/conservation-partagée-des-périodiques/>

<sup>26</sup> 0 ou 1 consultation par an et par mètre linéaire pour le CTLe.

- ✚ orienter les corpus en direction des collections patrimoniales (constat fait notamment par le PCP Aquitaine ; voir aussi le Conseil scientifique de l'ABES du 6 juin 2012 sur la question des rétroconversions).

#### 4. **Organiser les transferts, dons<sup>27</sup> et éliminations, notamment :**

- ✚ préférer, voire imposer dans la convention, la cession (et non l'échange ou le dépôt, trop contraignants) pour les collections transférées ;
- ✚ anticiper les contraintes juridiques (prévoir le déclassement des collections avant leur élimination ou leur transfert) ;
- ✚ mettre en place des procédures de contrôle à plusieurs endroits de la chaîne pour encadrer les tris et éliminations.

#### 5. **Penser dès en amont à l'évaluation** (statistiques, indicateurs).

## 6.2 Perspectives

Les plans de numérisation des périodiques ne rendent pas caducs les PCP ; ils peuvent même en constituer un prolongement, et, en retour, les PCP peuvent aider à rationaliser le travail de numérisation. La numérisation de corpus de titres de périodiques va toutefois dans le sens d'une limitation du nombre des exemplaires sur support papier à conserver dans chaque réseau (3 maximum dans le réseau UKRR - on peut considérer que 2 suffiraient).

Il ne paraît pas réaliste d'envisager un seul plan de conservation partagée des périodiques à l'échelle nationale (les collections et acteurs sont trop nombreux et divers ; il ne tiendrait pas compte des outils et réseaux déjà en place...). Le niveau régional est à privilégier et à combiner avec un dispositif thématique.

#### 1. **S'appuyer sur l'existant, c'est-à-dire sur :**

- les réseaux en place : le Sudoc-PS, les CADIST et les Pôles associés documentaires<sup>28</sup> de la BnF (qui ont une vocation nationale), des réseaux documentaires thématiques (RNBM, Frantiq) ou locaux (Go!Doc à Orsay) ;
- les modèles qui fonctionnent :
  - ✚ une conservation partagée répartie en région (en dépit de la mise en sommeil voire de l'abandon des projets de silos en région) ;

---

<sup>27</sup>Dans le réseau des bibliothèques partenaires du PCPP et hors de ce réseau : voir par exemple la liste EUROBACK, destinée à faciliter les échanges de doubles de périodiques entre bibliothèques et centres de documentation européens. Son principe est le partenariat et l'échange à titre gratuit.

<sup>28</sup> Ce réseau regroupe essentiellement des bibliothèques universitaires et municipales qui reçoivent une subvention de la BnF pour l'acquisition de documents pour la plupart en langues étrangères, complémentaires des collections de la BnF sur des thèmes déterminés.



- ✚ une conservation partagée mixte (pour partie centralisée au CTLes et pour partie répartie entre établissements partenaires) et thématique en Île-de-France.

Ce qui revient à « articuler thématiques nationales, fondées sur des pôles bien visibles [...] et plans régionaux de conservation partagée<sup>29</sup> » ;

- les partenaires éprouvés, notamment le CTLes, les agences régionales du livre en région voire la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (FILL) dont la commission « patrimoine écrit » se donne pour objectif de « mieux connaître l'organisation de la conservation partagée entre les bibliothèques ». Une convention lie d'ailleurs la FILL à l'ABES depuis 2010 pour faciliter les liens entre agences régionales du livre et CR du Sudoc-PS dans le cadre des plans régionaux de conservation partagée des périodiques ;
- les outils : catalogue Sudoc-PS, Périscope ainsi que les bases dédiées (*FileMaker, PMB*).

## 2. **S'inspirer de l'exemple britannique, notamment pour les aspects suivants :**

- l'implication de la British Library - dans notre cas la BnF, en lui offrant l'opportunité de compléter ses collections, notamment de niveau recherche. Il est à noter toutefois que la BnF n'a pas de mission en terme de fourniture de documents ;
- un fonctionnement en mode projet pragmatique (2 phases, une évaluation fin 2012) ;
- un projet soutenu par le ministère en charge de l'enseignement supérieur, donc une visibilité, et une légitimité nationales (voire au-delà) ;
- une infrastructure centralisée mais légère, avec des personnels dédiés en nombre limité: une coordination facilitée, des documents génériques produits et accessibles par tous (guide pour évaluer la rareté d'un titre, manuel de fonctionnement UKRR<sup>30</sup>, mode d'emploi de *Larch...*) ;
- une application informatique spécifique, conçue pour les besoins du projet UKRR et qui permet des vérifications tout au long de la chaîne ;

---

<sup>29</sup> « articuler thématiques nationales, fondées sur des pôles bien visibles [...] et plans régionaux de conservation partagée paraît une perspective riche d'avenir, qui mérite réflexion » Guy Cobolet, in Gérer les périodiques, sd Géraldine Barron, Presses de l'enssib, collection la boîte à outils, p. 131.

<sup>30</sup> Qui comprend lui-même nombre d'annexes pratiques : organiser le transport des documents à la BL, éliminer des documents etc...

- la collaboration avec le réseau des bibliothèques d'enseignement supérieur (Sconul au Royaume-Uni).

En revanche, le projet UKRR comporte deux restrictions qu'il ne paraît pas opportun de reproduire systématiquement à l'échelle de la France car elles vont à l'encontre de l'organisation du Sudoc-PS et des PCPP qui fonctionnent en région : UKRR ne concerne que les périodiques de niveau recherche, et ne comprend que des partenaires enseignement supérieur et recherche (hormis la BL).

Il n'est pas certain non plus que le modèle économique appliqué par UKRR soit transposable tel quel en France. D'une part les PCPP existant actuellement en France ne s'appuient pas sur un système de cotisation/rétribution et la taille de certains établissements (et de leurs collections), qui participent à des PCPP n'est pas comparable aux grandes BU membres de UKRR qui peuvent raisonnablement envisager de se séparer de plusieurs dizaines de mètres linéaires de périodiques.

D'autre part les multiples facturations (paiement d'une cotisation annuelle par l'établissement, versement à l'établissement d'une rétribution, selon le nombre de ml proposés en don ou élimination) paraissent lourdes. Enfin, si l'idée d'une rétribution est intéressante car elle permettrait d'inciter les établissements à donner (en faisant appel à un transporteur, au courrier) ou éliminer les collections qu'ils ne souhaitent plus conserver, la configuration du réseau en France (implication des régions via les agences du livre et pas du seul enseignement supérieur) rendrait son application complexe.

### **3. Faciliter la mise en place des projets et, pour cela :**

- multiplier et renforcer les partenariats des établissements MESR (CTLes et ABES au premier chef) avec la FILL, la BnF ;
- adapter ou développer les outils informatiques nécessaires : certaines informations utiles à un PCPP ne figurent pas dans le Sudoc ni dans Périscope car elles ne sont pas prévues dans le format UNIMARC ni dans le format d'échange des données d'exemplaires (par exemple : état physique du document, présence d'une reliure et sa description, métrage des collections, traçabilité des transferts, etc.). L'ABES pourrait étudier la possibilité d'adapter les outils actuels, ou développer un outil simple (à l'exemple de celui de la BIUSanté, sous *Filemaker*) à mettre à disposition des gestionnaires de PCPP.

## **6.3 Propositions**

### **1. Soutenir et généraliser les PCPP en région :**

La Région semble le bon niveau territorial pour poursuivre l'organisation d'une conservation répartie. Cela n'exclut pas des complémentarités interrégionales

(voir le projet CAPI) voire transfrontalières<sup>31</sup>, ni d'envisager des expertises ou des évaluations nationales.

Objectif :

- atteindre un taux de couverture de 100 % des régions (hors IDF et DOM-TOM) et du signalement de leurs PCPP dans le Sudoc.

Moyens :

- les financements ABES sur objectifs (conventions Sudoc-PS) ;
- le soutien de la MISTRD (comme pour le PCMED en 2004) ;
- l'utilisation des outils spécifiques développés par l'ABES pour faciliter le travail de conservation partagée en étroite concertation avec les pilotes de PCP.

Situation actuelle :

- 11 régions ont un PCPP en cours ;
- 4 régions ont un PCPP en projet (Alsace, Limousin, Haute-Normandie, Basse-Normandie) à l'horizon 2013-2014 ;
- 2 régions disposent d'un PCPP qui reste à signaler dans le Sudoc : Bretagne (en cours de signalement), Languedoc-Roussillon ;
- 3 régions n'ont ni dispositif en place ni projet à court ou moyen terme : Lorraine, Centre, Pays de la Loire.
- 4 régions accusent donc un retard :
  - ✚ Languedoc-Roussillon : l'arrivée d'un nouveau directeur à la BIU pourrait être l'occasion de relancer le sujet. L'Agence régionale (LR2L) pourrait elle aussi être approchée (elle pilote un plan régional de numérisation qui associe des établissements sous tutelle du MCC et 2 établissements déployés dans le Sudoc, la BIU de Montpellier et le CIRDOC de Béziers).
  - ✚ Lorraine
  - ✚ Centre
  - ✚ Pays de la Loire

Dans ces 3 derniers cas, l'incitation peut venir des négociations pour le conventionnement sur objectifs, des directeurs de SCD, des agences régionales.

---

<sup>31</sup> Le 20 septembre 2012 est prévue la signature du mémorandum d'accord relatif à la conservation partagée des périodiques entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Nord – Pas-de-Calais. <http://bsa.biblio.univ-lille3.fr/blog/2012/07/la-gestion-des-periodiques-en-bibliotheque/>

## 2. **Organiser des PCPP thématiques en IDF, et éventuellement au delà**

L'expérience du Plan de conservation partagée des périodiques de médecine suscite des vocations en Île-de-France.

Comme pour le réseau Sudoc-PS, la logique thématique semble être en région parisienne mieux adaptée à la conservation partagée que la logique purement géographique qui n'a pas grand sens dans un espace réduit, irrigué par les transports en communs. Cela n'empêche pas d'envisager la prise en compte de thématiques ou de pôles d'excellence par des PCPP en régions<sup>32</sup>, voire par des CADIST hors IDF.

Ces PCPP thématiques, sans exclure par principe des établissements sous tutelle autre que celle du MESR, permettraient d'assurer la conservation et l'accessibilité des périodiques de niveau recherche en Île de France voire au-delà.

### Objectif :

- Etendre la couverture des PCPP à Paris, à l'Île-de-France et éventuellement au-delà, selon des modalités adaptées et étudiées au cas par cas en y associant le CTLes dont le périmètre d'intervention pourrait être étendu au niveau national.

### Moyens :

- une infrastructure légère, chargée de coordonner les PCPP en place et à venir, d'initier les nouveaux PCPP thématiques, notamment pour les disciplines qui n'ont pas de CADIST.  
L'expérience du PCMED souligne la nécessité d'avoir une vue d'ensemble (problème de l'interdisciplinarité) ainsi qu'une expertise dans le domaine pour rationaliser les choix.

Les procédures doivent être soigneusement décrites, en particulier celles relatives à l'organisation des transferts de collections (marché avec un transporteur) et aux éliminations, tout comme celles permettant d'évaluer les résultats (et les éventuelles répercussions sur les politiques d'acquisition, les plans de numérisation), etc.

Cette cellule qui fonctionnerait avec un nombre réduit de personnels dédiés et pourrait trouver sa place au CTLes. L'établissement animerait les PCPP thématiques avec le CADIST et/ou le CR concerné. Un comité de pilotage par PCPP doit être prévu ;

---

<sup>32</sup> Ainsi le PCPP Aquitaine a-t-il pris à son compte la thématique « langues, littératures et civilisations d'Amérique latine et d'Afrique lusophone », pour laquelle l'université de Bordeaux est Cadist ; le PCPP Rhône-Alpes a quant à lui choisi une presse dont la conservation a été longtemps négligée : la presse de mode.

- un soutien de la MISTRD en termes de moyens alloués aux opérateurs mais aussi en termes de positionnement stratégique ;
- un rôle officiel reconnu au CTLes, notamment dans ses statuts, en matière d'organisation de la conservation partagée en Île de France et au-delà ;
- une contractualisation, entre le CTLes et les établissements prenant part aux PCP, qui comporterait un volet financier permettant de développer la base informatique dédiée et le cas échéant les besoins en personnel ;
- une évolution du rôle des CADIST qui seraient chargés d'animer un réseau disciplinaire et pas seulement d'acquérir et de diffuser des collections<sup>33</sup>;
- une orientation « étude et recherche » des PCPP thématiques = les bibliothèques partenaires seront principalement des BU, BIU, BGE, bibliothèques spécialisées ;
- la formalisation d'une coopération avec l'ABES, gestionnaire du catalogue Sudoc et de Périscope ;
- l'implication de la BnF : elle trouverait ainsi l'occasion de renforcer ou compléter ses collections de périodiques de niveau recherche ; les établissements partenaires des PCPP thématiques obtiendraient en retour la garantie d'une conservation pérenne et de l'accessibilité des collections qui lui seraient confiées ;
- une adaptation du Sudoc, de Périscope, ou le développement d'un outil informatique dédié commun à l'ensemble des PCPP ;
- une démarche en mode projet (phasage, évaluation).

Ces quelques propositions demandent à être approfondies et chiffrées. Elles peuvent paraître à la fois ambitieuses et réalistes puisqu'elles s'appuient, pour les PCPP en région sur l'existant (à généraliser) et pour les PCPP en région parisienne sur des exemples français qui ont fait leurs preuves et un exemple étranger qui devrait être adapté à la situation française.

Dans tous les cas, il sera utile de prendre connaissance du rapport d'évaluation du projet UKRR (attendu en novembre 2012) et du rapport de l'IGB sur la conservation partagée (début des travaux de l'IGB sur ce dossier à l'automne 2012). Et de garder à l'esprit que « la conservation partagée doit être régionale, nationale, internationale et disciplinaire<sup>34</sup> ».

---

<sup>33</sup> La circulaire n° 83-219 (26 mai 1983) reconnaît aussi (impose ?) aux CADIST, mais sans les détailler, des « obligations en matière de conservation des documents ». « Les CADIST », BBF, 1983, n° 3, p. 295-298 - [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 29 août 2012

<sup>34</sup> Benoît Lecoq, intervention lors des journées professionnelles du CTLes, 7 et 8 juin 2012, sur « La gestion dynamique des collections et la fourniture de documents à distance »

## ANNEXE 1 : Liste des sigles

AD = Archives départementales  
BDIC = Bibliothèque de documentation internationale contemporaine  
BGE = Bibliothèque de grand établissement  
BIU = Bibliothèque interuniversitaire  
BIUM = BIU Médecine, devenue BIUSanté en janvier 2012 suite à la fusion avec la BIU Pharmacie  
BL = British Library  
BM = Bibliothèque municipale  
BN = Bibliothèque nationale  
BnF = Bibliothèque nationale de France  
BU = Bibliothèque universitaire  
BUPMC = Bibliothèque universitaire de l'université Pierre et Marie Curie  
CADIST = Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique  
CAPI = Projet de plan de conservation partagée Champagne-Ardenne-Picardie  
CESCM = Centre d'études supérieures de civilisation médiévale  
CIRDOC = Centre inter-régional de développement de l'Occitan  
CR (du Sudoc-PS) : centre régional du [Sudoc-PS](#), réseau qui a la charge du signalement des ressources continues dans le catalogue Sudoc.  
CTLes = Centre technique du livre de l'enseignement supérieur  
EPA = Etablissement public à caractère administratif  
ETP = Equivalent temps plein  
FDD = Fourniture de documents  
FILL = Fédération interrégionale du livre et de la lecture  
FNSP = Fondation nationale des sciences politiques  
IDF = Île de France  
INHA = Institut national d'histoire de l'art  
INIST-CNRS = Institut de l'Information Scientifique et Technique du CNRS  
MCC = Ministère de la culture et de la communication  
MESR = Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche  
MNHN = Muséum national d'histoire naturelle  
MISTRD = Mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire  
PCP = Plan de conservation partagée  
PCPP = Plan de conservation partagée des périodiques  
PCMED = Plan de conservation partagée des périodiques de médecine  
PEB = Prêt entre bibliothèque  
PRES = Pôle de recherche et d'enseignement supérieur  
RNBM = Réseau national des bibliothèques de mathématiques  
SUNCAT = Serials union catalogue (Royaume-Uni)  
UKRR = UK Research Reserve  
UTC = Université de Technologie de Compiègne  
UTT = Université de Technologie de Troyes  
UVSQ = Université Saint Quentin en Yvelines

---

## ANNEXE 2 : Utilisation de PMB dans le cadre de la mise en place d'un PCP

Dans la perspective du plan de conservation partagée en sciences humaines et sociales (SHS) en cours d'élaboration, le Centre Technique du Livre de l'enseignement supérieur (CTLes) a travaillé à la définition d'un outil et d'une méthodologie qui pourraient être mis en place pour le traitement de l'ensemble des domaines thématiques des SHS.

Le test réalisé par le CTLES a porté sur le domaine du cinéma. Ce choix s'explique par des raisons pragmatiques : le nombre restreint de bibliothèques concernées par ces collections (SCD de l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3, SCD de l'Université Paris Diderot Paris 7, SCD de l'Université Vincennes Saint-Denis - Paris 8, SCD de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense – Paris 10), ainsi que le nombre restreint de titres se rattachant à ce domaine (250).

L'outil qui a été testé est le SIGB libre PMB, à la demande de Mme Hélène Chaudoreille, Directrice du SCD de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3.

### **1. Méthodologie générale d'un PCP et éléments nécessaires à sa gestion**

#### **1.1 Méthodologie générale d'un PCP**

Afin de permettre une meilleure appréhension des fonctions que doit impérativement remplir une base de données d'un plan de conservation partagée (PCP), nous listons ci-dessous les différentes étapes du fonctionnement d'un PCP, définies notamment dans le cadre du *Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France* (PCMed) :

- Constitution des listes de titres de périodiques à intégrer au plan, à partir d'extractions de catalogues locaux ou collectifs (tel que le SUDOC) ;
- Import des données bibliographiques et d'exemplaires des titres dans une base de données pour y créer les notices de périodiques et les localisations correspondantes ;
- Corrections, quand nécessaire et après récolement, des états de collections imprécis ou incorrects ;
- Ajout des données utiles à la gestion d'un PCP : état physique, reliure, positionnement ou non en tant que pôle de conservation ;
- Sur la base des états de collections renseignés, réalisation des transferts de documents pour combler les lacunes des pôles de conservation ;
- Mises à jour des états de collections par chaque bibliothèque au gré des transferts, des désherbages ou des désabonnements.

#### **1.2 Adaptabilité de PMB à la gestion d'un PCP**

Le logiciel PMB doit pouvoir permettre de réaliser les différentes étapes du processus cité ci-dessus.

Le recours à cet outil, adapté au renseignement de données bibliographiques, devrait permettre de garantir une prise en main intuitive et la pérennité de la base.

Le tableau comparatif ci-après met en regard les fonctionnalités existantes dans la base de données FileMaker Pro du PCMed et celles disponibles dans le SIGB PMB, dans sa version de base. Il renseigne également sur les possibilités d'évolution de l'outil, par paramétrage ou par développement.

Domaine	Fonctionnalités	Possible avec FileMaker Pro (version PCMed)	Possible avec PMB (dans sa version de base)	Possible dans PMB avec du paramétrage	Possible avec PMB avec développements
<b>Données bibliographiques renseignables</b>	Titre	Oui	Oui		
	PPN	Oui	Oui		
	ISSN	Oui	Oui		
	Adresse bibliographique (éditeur, date et lieu d'édition)	Oui	Oui		
	Langue	Oui	Oui		
	Filiations	Oui	Non	Oui	
	Périodicité	Oui	Non	Oui	
<b>Données d'exemplaire renseignables</b>	Localisation	Oui	Oui		
	Etats de collection	Oui	Oui		
	Lacunes (quand état de collection imprécis)	Oui (en zone de notes)	Oui		
	Etat physique	Oui (en zone de notes)	Non	Oui	
	Reliure	Oui (en zone de notes)	Non	Oui	
	Notes	Oui	Oui		
	Pôle de conservation	Oui	Oui Le champ statut a été utilisé pour indiquer les pôles de conservation		
	Possibilité de créer de nouveaux champs	Oui	Oui		
<b>Recherche</b>	Par titre	Oui	Oui		
	Par ISSN	Oui	Oui		
	Par PPN	Oui	Oui		
	Par localisation	Oui	Mais nécessité de sélectionner le champ; possibilité néanmoins de sauvegarder des requêtes prédéfinies		
	Par pôle de conservation	Oui			
<b>Imports</b>	Importer les données bibliographiques à partir d'un fichier Excel	Oui	Non Nécessité d'importer en ISO 2709	Non	A vérifier
	Importer les données d'exemplaires à partir d'un fichier Excel	Oui	Oui		
<b>Exports</b>	Possibilité de sélectionner les champs à exporter	Oui	Non	Non	A vérifier
	Tous les champs sont exportables par tous les partenaires	Non Tous les champs sont exportables, mais uniquement pas l'administrateur	Non Les données bibliographiques sont exportables par tous Les données d'exemplaires ne le sont que par l'administrateur	Non	A vérifier
	Toutes les notices apparaissant comme résultats d'une requête sont exportables sur un seul fichier	Oui	Oui		
<b>Saisie</b>	Modification des états de collections concernant les collections de son établissement	Oui	Oui		
	Modification des états de collections concernant les collections des autres établissements	Oui	Oui		



- Utilisation de PMB dans le cadre de la mise en place d'une base de données d'un PCP (document rédigé par V. Gueu et N. Jardin – CTLes, 26/10/12)

## **2. Méthode suivie pour tester et paramétrer PMB**

### **2.1 Travail préparatoire**

Après étude de la version de démonstration disponible en ligne, la base PMB a été installée au CTLes et des paramétrages ont été effectués, comme la création des index : liste des bibliothèques participantes, des types de support (relié, non relié ou mixte) et des statuts (pôle de conservation, non pôle ou à remplir). Des requêtes préparamétrées ont été enregistrées afin de faciliter les recherches et l'affichage des données d'exemplaires a été modifié.

Le CTLes s'est rapproché des établissements partenaires afin d'obtenir les notices bibliographiques et d'exemplaires extraites de leurs catalogues.

Ces extractions ont été demandées sous deux formats différents : en format ISO 2709 et en format Excel<sup>35</sup>.

Il a ainsi été demandé aux bibliothèques des Universités Paris 3, Paris 8 et Paris 10 deux extractions des données bibliographiques et d'exemplaires concernant leurs périodiques de cinéma : l'une au format Excel, l'autre selon la norme ISO 2709.

En ce qui concerne les extractions sous format Excel, il est apparu nécessaire d'identifier les champs UNIMARC utiles sur le modèle des champs utilisés dans la base FileMaker Pro du *Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Ile-de-France*.<sup>36</sup>

### **2.2 Mise en place de la base test et premiers imports**

Dans l'attente de la réception des fichiers des bibliothèques partenaires, le CTLes a exporté de sa base documentaire, sous format Excel, les données relatives aux 7 périodiques de cinéma qu'il possède. Celles-ci ont ensuite été converties en format ISO 2709 puis importées dans PMB.

Le SCD Paris 10 nous a communiqué une extraction en ISO 2709 des données relatives à 17 titres de périodiques de cinéma qu'il conserve. Les données bibliographiques ont pu être importées directement dans PMB.

Il est apparu que les imports dans PMB posent certains problèmes, qu'il s'agisse d'imports Excel ou d'imports ISO 2709 :

- Il n'est possible d'importer que certaines données bibliographiques : ISSN, langue, titre et sous-titre, éditeur, indexation. Beaucoup de champs UNIMARC que nous souhaitons importer n'ont pu l'être.
- Les caractères accentués posent des problèmes d'encodage : l'import du CTLes n'a pu être réalisé qu'une fois les accents supprimés et celui réalisé à partir du fichier du SCD Paris 10 a entraîné l'apparition de caractères parasites à la place des caractères accentués.
- Les notices créées grâce à cet import sont toutes considérées comme des monographies (ce qui est facilement rectifiable grâce au paramétrage d'une action dans PMB).
- Les données d'exemplaires ne peuvent pas être importées en même temps que les données bibliographiques lors de l'import des notices et doivent être importées séparément.

---

<sup>35</sup> Les SCD qui ont été sollicités sont ceux des Universités Sorbonne Nouvelle – Paris 3, Vincennes Saint-Denis – Paris 8 et Paris Ouest Nanterre La Défense – Paris 10

<sup>36</sup> Voir l'annexe 1

Aucune fonctionnalité de PMB n'étant prévue pour l'import des données d'exemplaires dans l'onglet « état de collection » que nous souhaitons utiliser, l'import des données d'exemplaires du CTLes a été effectué à partir d'un tableur Excel, directement dans la base MySQL qui contient les données de PMB.

Les données d'exemplaires du SCD Paris 10 seront ainsi importées quand elles nous auront été fournies en format Excel.

### **2.3 Import des notices des autres établissements partenaires**

Les SCD des Universités Paris 3 et Paris 8 ont fourni des fichiers Excel contenant des notices Unimarc allégées dans la mesure où des difficultés ont été rencontrées pour exporter la totalité des champs demandés.

Les données d'exemplaires ont également été fournies sous format Excel.

La première étape a consisté en un dédoublonnage des notices fournies avec celles déjà importées dans PMB, sur la base de leur numéro ISSN. Ce dédoublonnage a concerné 11 notices dans le cas du fichier du SCD Paris 8, 26 dans le cas du fichier du SCD Paris 3.

Une fois ce dédoublonnage réalisé, les notices, puis les données d'exemplaire ont été importées comme précédemment.

## **3. Difficultés rencontrées**

### **3.1 Extraction des catalogues des bibliothèques partenaires**

La première difficulté tient aux problèmes rencontrés par les partenaires pour la réalisation de telles extractions sous deux formats différents (ISO 2709 et Excel).

Il apparaît que réaliser ces extractions n'est pas nécessairement une tâche habituelle au sein de la profession, et qu'un premier travail de mise en place des procédures d'export est souvent nécessaire. Par ailleurs, ces procédures varient d'un établissement à un autre, en fonction du SIGB utilisé.

## **6.4 Fonctionnalités de PMB**

PMB dans sa version de base paramétrée par le CTLes permet de couvrir une grande partie des fonctionnalités qui sont utiles à la gestion d'un plan de conservation partagée. En revanche, un paramétrage assez poussé est nécessaire pour obtenir des notices suffisamment complètes.

En effet, les imports de notices bibliographiques de périodiques ne sont pas aisés.

Le format de ce SIGB semble avoir été davantage pensé pour la gestion de monographies et la plupart des champs du format UNIMARC intéressants pour la gestion d'un plan de conservation partagée de périodiques ne sont pas traités par la fonction d'import. Il s'agit par exemple du PPN, des étiquettes 4XX (liens avec d'autres notices bibliographiques), du champ 530 (titre clé) et du champ 326 (note sur la périodicité).

Il est possible de rajouter sur PMB des champs personnalisables qui contiendront ces données, mais cela complique considérablement l'import des données bibliographiques.

En effet, les données correspondant à ces champs créés devront être importées directement dans la base MySQL, à la manière des données d'exemplaires.

La création de certains de ces champs est néanmoins nécessaire, comme celle du champ PPN qui pourra s'avérer utile dans la perspective du dédoublonnage des périodiques, lorsque ceux-ci n'ont pas d'ISSN.

Par ailleurs, certaines fonctionnalités, comme l'obtention, à partir de PMB, d'exports de données bibliographiques et d'exemplaires au format Excel, ne sont pas facilement accessibles et doivent faire l'objet d'une étude plus approfondie.  
Un tel export est en tout état de cause possible à partir de la base MySQL.

Ces difficultés rencontrées ne nous apparaissent pas pour autant bloquantes, et il est donc possible d'envisager un certain nombre d'éléments qui nous apparaissent nécessaires dans l'hypothèse de l'utilisation de PMB.

#### **4. Utilisation de PMB dans le cadre de la conservation partagée en SHS**

Il est possible de résumer la méthodologie induite par l'utilisation de PMB de la manière suivante :

- Les établissements participant au plan fournissent une extraction au format Excel des notices bibliographiques des périodiques de cinéma qu'ils possèdent ;
- Ces notices sont dédoublonnées puis importées dans PMB ;
- Parallèlement, les bibliothèques vérifient et corrigent si nécessaire les données d'exemplaire des périodiques qu'ils possèdent afin de fournir un fichier Excel contenant les états de collections exacts et détaillés ainsi que tous les autres données utiles au plan de conservation partagée (reliure, état physique des collections)<sup>37</sup> ;
- Les données d'exemplaires sont importées dans PMB.

#### **5. Convention pour un PCP des périodiques de cinéma**

La convention qui peut être proposée pour les plans de conservation partagée en SHS est inspirée de celle régissant le PCMed<sup>38</sup>.

Cette convention indique les engagements des partenaires, qui consistent notamment à :

- Indiquer leur choix de s'engager ou non en tant que pôle de conservation sur chaque titre qu'ils possèdent ;
- Proposer de combler les lacunes des pôles de conservation pour les titres qu'ils ne souhaitent pas conserver ;
- S'assurer, avant toute opération de désherbage portant sur des titres intégrés au plan, que les fascicules concernés ne permettent pas de combler des lacunes ou de remplacer avantageusement les collections du ou des pôle(s) de conservation ;
  - Comptabiliser notamment, lors des transferts de collection ou des opérations de pilon, les métrages linéaires concernés dans la perspective de rendre compte de l'activité du plan ;
- Mettre à jour la base de données du plan et le SUDOC (afin notamment que l'application Périscope prenne en compte les titres concernés) dès lors que les états de collections sont modifiés suite à des transferts ou des désherbages ;

---

<sup>37</sup> Il apparaît en effet important que les propositions de don et les désherbages puissent se faire en toute connaissance de cause, sur la base d'états de collections renseignés de manière exacte et détaillée dans PMB.

<sup>38</sup> Cette convention est présentée en annexe 2.

- S'engager à conserver les périodiques dont ils sont pôles dans de bonnes conditions et à les communiquer (qu'il s'agisse des originaux ou de reproductions) aux lecteurs dans des délais raisonnables.

Enfin, un coordinateur devrait être nommé pour chacun des plans thématiques relevant des SHS afin, notamment, de gérer les conventions et d'animer le réseau.

**Annexe 1 : Liste des champs UNIMARC utiles**

001				Numéro d'identification de la notice
011	a			Numéro international normalisé d'une publication en série
101	a			Langue de la ressource
102	a			Pays de publication ou de production
200	a	e		Titre et mention de responsabilité
210	a	c	d	Adresse bibliographique
326	a	b		Note sur la périodicité (ressources continues)
421	0	t	x	Supplément
422	0	t	x	Publication-mère du supplément
423	0	t	x	Publié avec
424	0	t	x	Mis à jour par
425	0	t	x	Met à jour
430	0	t	x	Suite de
431	0	t	x	Succède après scission à
432	0	t	x	Remplace
433	0	t	x	Remplace partiellement
434	0	t	x	Absorbe
435	0	t	x	Absorbe partiellement
436	0	t	x	Fusion de
437	0	t	x	Suite partielle de
440	0	t	x	Devient
441	0	t	x	Devient partiellement
442	0	t	x	Remplacé par
443	0	t	x	Remplacé partiellement par
444	0	t	x	Absorbé par
445	0	t	x	Absorbé partiellement par
446	0	t	x	Scindé en et en
447	0	t	x	Fusionne avec pour donner
448	0	t	x	Redevient
451	0	t	x	Autre édition sur le même support
452	0	t	x	Autre édition sur un autre support
453	0	t	x	Traduit sous le titre
454	0	t	x	Traduit de
510	a	e	z	Titre parallèle
512	a	e		Titre de couverture
530	a	b		Titre clé (ressources continues)
531	a	b		Titre abrégé (ressources continues)
675	a			Classification décimale universelle (CDU)
676	a			Classification décimale Dewey

## **Annexe 2 : Convention pour un PCP des périodiques de cinéma**

### **Convention pour le *Plan de conservation partagée* *des périodiques de cinéma en Île-de-France***

**Entre (Nom de l'établissement associé au plan)**

et

**le Centre Technique du Livre de l'enseignement supérieur**

(co-animateur du plan)

et

**l'Université (...)** agissant pour le compte du service commun de la documentation (co-animateur du plan), d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

#### **Préambule**

Les services communs de documentation (SCD) des Universités de Paris et d'Île-de-France ont notamment pour objectif de fournir aux étudiants, enseignants et chercheurs l'accès aux périodiques relevant des sciences humaines. Pour atteindre cet objectif, elles souscrivent des abonnements à un certain nombre de périodiques jugés utiles à leurs usagers.

Considérant :

- la nécessité, pour des motifs patrimoniaux, de conserver au moins une collection la plus complète possible de chaque périodique et d'assurer cette conservation dans de bonnes conditions,
- que la place disponible dans les bibliothèques n'est pas illimitée,
- que la responsabilité de ces bibliothèques est d'assurer le meilleur accès possible aux collections de périodiques concernées en termes de fourniture de documents,
- que la documentation électronique pose en des termes nouveaux la question du développement des collections des bibliothèques médicales,
- que la conservation partagée des périodiques fait partie intégrante de cette politique de développement des collections,

La conservation de ces périodiques est partagée et répartie entre les établissements mentionnés en annexe 1 de la présente convention. Ainsi, les responsabilités découlant de cette conservation et de la fourniture à distance des documents sont aussi partagées entre lesdits établissements.

#### **Article 1 : modalités de fonctionnement**

Le bon fonctionnement du plan de conservation partagée est assuré conjointement par le Centre Technique du Livre de l'enseignement supérieur et le SCD de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3.

Ces institutions s'engagent à :

- diriger les travaux relatifs à la mise en place et à l'animation du plan,
- organiser et accueillir les réunions du comité de pilotage,

- faire circuler l'information.

### **Article 2 : comité de pilotage**

Un comité de pilotage est constitué. Il est composé des directeurs des SCD ou bibliothèques contractants qui désignent les collaborateurs qui les accompagnent (adjoints et/ou référents) et d'un représentant de la Mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche).

Le comité de pilotage, qui se réunit au moins une fois par an, veille à la bonne marche du plan. Pour cela, il traite de toute question relative au projet, et notamment des améliorations qui peuvent être apportées à son fonctionnement.

### **Article 3 : établissements contractants**

La liste de ces établissements, SCD ou bibliothèque, et de leur(s) section(s) concernée(s) est donnée dans l'annexe 1 de cette convention. Sont prévus deux niveaux de responsabilités pour les sections participantes :

- est considéré "pôle de conservation" la section d'un SCD ou d'une bibliothèque assurant la conservation d'au moins une collection de périodiques concernée par le plan de conservation partagée,
- est considérée "bibliothèque participante" une section qui n'a la responsabilité d'aucune collection de périodiques concernée par ce plan mais qui contribue à ce dernier par ses versements.

### **Article 4 : engagements des établissements contractants**

Les pôles de conservation s'engagent à conserver l'abonnement papier des titres dont ils ont la charge, ainsi qu'à fournir tout document demandé dans le cadre du prêt entre bibliothèques. Après concertation avec les autres participants, il leur est néanmoins possible de désabonner des titres en raison de contraintes budgétaires éventuelles.

La fourniture à distance d'un document doit être effectuée dans les meilleurs délais, selon le degré d'urgence de la demande ; le délai de fourniture ne doit pas dépasser 2 jours ouvrés. Les modalités des tarifs du prêt entre bibliothèques pour les bibliothèques engagées dans ce plan de conservation partagée sont identiques aux modalités en vigueur dans chaque établissement, telles qu'elles sont votées par les conseils d'administration. Ces modalités sont susceptibles d'être révisées périodiquement.

Les pôles de conservation s'engagent à conserver les collections dans les meilleures conditions possibles, en se basant sur les recommandations faites à l'annexe 2 de la présente convention. Les bibliothèques participantes s'engagent à consulter, avant toute élimination de leurs magasins d'un titre du plan de conservation partagée, le pôle de conservation concerné par ce titre.

En ce qui concerne les éliminations de titres dont ils n'ont pas la charge, les pôles de conservation procèdent de la même manière que les bibliothèques participantes.

Cette liste est évolutive et actualisée en permanence, selon le travail effectué par les participants.

### **Article 5 : statut des collections transférées.**

Les collections transférées sont cédées définitivement au(x) pôle(s) de conservation pour permettre le dédoublement des fascicules, ce qui représente l'un des intérêts majeurs de ce plan de conservation partagée.

### **Article 6 : Versements de collections dans le cadre du marché des transferts du CTLes**

Dans le cadre de son marché des transferts, le CTLes se réserve le droit de refuser tout titre déjà intégré au plan qui lui serait cédé par une bibliothèque participante, dès lors qu'il n'en est pas pôle de conservation.

### **Article 7 : modalités de transfert**

Les transferts des fascicules comblant les lacunes des pôles de conservation sont pris en charge par les bibliothèques participantes.

Dans le cas où l'insuffisance des moyens logistiques d'une bibliothèque participante rend le transfert impossible, le CTLes peut, en fonction de ses possibilités propres, le prendre en charge.

Tout transfert de collection doit faire l'objet d'un bordereau systématiquement déposé sur la plate-forme de travail partagée.

La mesure du métrage des collections pilonnées après avoir fait l'objet d'une proposition à leur(s) pôle(s) de conservation doit être également indiquée sur cette plate-forme.

### **Article 8 : durée de validité de la convention**

La présente convention prend effet à partir de sa signature pour une durée de trois ans.

### **Article 9 : dénonciation de la convention**

La validité de cette convention cesse par dénonciation de l'une des parties signataires, par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **Article 10 : modalités transitoires en cas de dénonciation de la convention**

Le comité de pilotage dispose d'un an à partir de la dénonciation de la convention pour trouver, si nécessaire, un autre pôle de conservation pour le ou les titres concernés. Pendant cette année, la convention reste applicable.

Si la dénonciation implique un pôle de conservation, celui-ci perd la propriété de la (ou des) collection(s) qu'il conserve pour le bénéfice commun des contractants, au profit d'un nouveau pôle de conservation. Le transfert de la (ou des) dite(s) collection(s) est pris en charge par le CTLes.

Fait à Bussy-Saint-Georges le

Le Président de l'Université participant au plan

Le Président de l'université dont dépend le co-animateur du plan

Le Président

Le Président

Le directeur du Centre Technique du Livre de l'enseignement supérieur



### **Annexe 1 : liste des établissements contractants**

<b>Nom de la bibliothèque</b>	<b>N° RCR</b>
Bibliothèque de l'Université Sorbonne Nouvelle, Paris 3	751052102
Centre Technique du Livre de l'enseignement supérieur	774682301
Bibliothèque centrale de l'Université Paris Diderot, Paris 7	751132105
Bibliothèque de l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense, Paris 10	920502102
Bibliothèque de l'Université Vincennes – Saint Denis, Paris 8	930662101

### **Annexe 2 : recommandations aux pôles de conservation**

Les articles qui suivent constituent des recommandations pour les bibliothèques pôles de conservation, afin qu'elles assurent la pérennité des collections dans les meilleures conditions de conservation possible.

#### 1. Conditions de conservation.

Température :

- température stable, à 18°C (plus ou moins 2°C).

Hygrométrie :

- taux d'humidité relative compris entre 45% et 55%.

#### 2. Conditions de sécurité.

Installations électriques :

- installations électriques remplissant les normes en vigueur.

Détection incendie :

- magasins munis d'un système de détection incendie.

Inondation :

- pôles de conservation situés en zone non-inondable.

Effraction :

- pôles de conservation munis d'un système de surveillance pour prévenir les éventuelles effractions et autres tentatives de vols.

## ANNEXE 3 : Liste des établissements contractants dans le cadre du Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France

<b>Nom de la bibliothèque</b>	<b>N° RCR</b>
Bibliothèque interuniversitaire de Santé	751062103
Centre Technique du Livre de l'enseignement supérieur	774682301
Bibliothèque de l'Académie nationale de Médecine	751065201
<u>Université Paris Descartes – Paris 5</u>	
Bibliothèques Universitaires Médicales :	
Site Cochin Port - Royal	751142101
Site Necker	751152101
Site Hôpital Européen Georges Pompidou (HEGP)	751152103
Site Cordeliers	751062101
Bibliothèque Universitaire d'Odontologie de Montrouge	920492101
<u>Université Pierre et Marie Curie – Paris 6</u>	
Bibliothèque universitaire Pitié-Salpêtrière	751132101
Bibliothèque universitaire Saint Antoine	751122104
Bibliothèque hospitalière Saint Antoine - Axial	751122102
Bibliothèque hospitalière de Tenon	751202101
Bibliothèque hospitalière de Trousseau	751122101
Bibliothèque d'anatomie pathologique Jacques Delarue	751132107
Bibliothèque de neurosciences Jean-Martin Charcot ICM	751132103
Bibliothèque de stomatologie et chirurgie maxillo-faciale Michel Dechaume	751132106
<u>Université Paris Diderot – Paris 7</u>	
Bibliothèque de l'UFR de médecine - site Xavier Bichat	751182101
Bibliothèque de l'UFR de médecine - site Villemin	751102101
Bibliothèque de l'hôpital pédiatrique Robert Debré	751192101
Bibliothèque de l'UFR d'odontologie Garancière	751062104
<u>Université Paris-Sud – Paris 11 :</u>	
Section médecine, Le Kremlin-Bicêtre	940432101
Sous-section Hôpital Antoine Bécclère	920232101

Université Paris-Est Créteil Val de Marne – Paris 12

Section médecine (Bibliothèque du CHU Henri Mondor) 940282101

Université Paris-Nord – Paris 13

Bibliothèque universitaire Jean Dausset 930082101

Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Bibliothèque universitaire de l'Hôpital Ambroise Paré 920122101  
Bibliothèque universitaire pluridisciplinaire de Saint-Quentin-en-Yvelines 782972101